#### PARTIE III

### MISSION, VISION ET VALEURS

#### Mission:

Vision Valeurs

# PARTIE IV

## ORGANISATION ET CADRE DE RESPONSABILITÉ

Le Bureau fait partie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce International

- 3.1 Émettre au public canadien des titres de voyage respectés dans le monde entier.
- 3.2 Viser l'excellence dans nos services.
- 3.3 Un service de qualité : Nous assurons un service de qualité qui comble ou dépasse les attentes du public canadien.
- 3.4 Des personnes de qualité : Nous nous engageons à recruter et à former des personnes de qualité.
- 3.5 Intégrité : Nous délivrons des titres de voyage qui jouissent d'un prestige international.
- 3.6 Sécurité : Nous veillons constamment à la sécurité des titres de voyage et des procédés de production.
- 3.7 Rentabilité : Nous émettons au public canadien des titres de voyage avec un souci constant de rentabilité.
- 3.8 Rendement : Nous assurons une gestion saine et efficace de nos services.
- 3.9 Recherche et développement : Nous consacrons temps, efforts et ressources à la recherche, en vue d'améliorer le produit et la technologie de production.
- 3.10 Reconnaissance des réalisations : Nous promouvons les normes élevées de rendement chez nos employés et reconnaissons leurs réalisations.

4.1 Le Bureau des passeports est un organisme de service spécial du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.